

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Fluorure d'hydrogène
Description chimique	Fluorure d'hydrogène
N° CAS	7664-39-3
N° CE	231-634-8
N° Index	009-002-00-6
N° d'enregistrement	01-2119458860-33
Formule chimique	HF

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation Gaz de test ou d'étalonnage Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz sous pression : Gaz liquéfié

H280

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2	H300
	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1	H310
	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 2	H330

Pour le texte complet des Phrases-H et P mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger**



GHS04

GHS05

GHS06

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H280	Contient un gaz sous pression. Peut exploser sous l'effet de la chaleur
H300	Mortel en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé  
P405 Garder sous clef

### 2.3. Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Fluorure d'hydrogène	(N° CAS) 7664-39-3 (N° CE) 231-634-8 (N° Index) 009-002-00-6 (N° d'enregistrement) 01-2119458860-33	<= 100%	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation:gas), H330 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### 3.2. Mélanges

Non déterminé

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

Les brûlures à l'acide fluorhydrique exigent des secours médicaux spécialisés d'urgence.

Les symptômes peuvent n'apparaître que 24 heures plus tard, selon la concentration d'acide fluorhydrique. Suite à la décontamination à l'eau, des dommages plus sérieux peuvent se produire en raison de la pénétration ou de l'absorption de l'ion fluorure.

Le traitement devrait avoir pour objectif de lier l'ion fluorure et de lutter contre les effets de l'exposition. On peut traiter la peau exposée à l'aide d'un gel de gluconate de calcium à 2,5 %, en application répétées, jusqu'à ce que la sensation de brûlure cesse.

Des contacts plus graves avec la peau peuvent nécessiter le recours au gluconate de calcium administré de façon sous cutanée, sauf dans la région des doigts - à moins que le médecin n'ait l'expérience de cette méthode - en raison du risque de lésion tissulaire engendré par l'augmentation de la pression.

L'absorption peut aisément survenir par l'intermédiaire des régions sous-unguéales, ce dont l'on devra tenir compte pendant la décontamination.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

Pour tenter de prévenir l'absorption de l'ion fluorure, en cas d'ingestion, faire boire du lait à la victime consciente ou lui administrer des tablettes à croquer de carbonate de calcium ou du lait de magnésie. Les états éventuels, tels l'hypocalcémie, l'hypomagnésémie et l'arythmie cardiaque doivent être contrôlés, étant donné qu'ils sont susceptibles de se produire suite à l'exposition au produit

**En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin

**En cas de contact avec la peau**

Oter immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin

**En cas de contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin

**En cas d'ingestion**

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer des brûlures chimiques sévères de la peau et de la cornée. Prévoir un traitement de premier secours immédiatement disponible. Demander l'avis médical avant d'utiliser le produit

Matériau destructeur des tissus des muqueuses et de la trachée. Toux, souffle court, mal de tête, nausée

Se reporter à la section 11

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Obtenir immédiatement une assistance médicale.

Traiter avec des corticostéroïdes en vaporisation, dès que possible après inhalation

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risques spécifiques**

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

**Produits de combustion dangereux**

Aucun produit qui soit plus toxique que le produit lui-même

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

### **5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par de l'eau pulvérisée

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter une protection respiratoire. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Equipements de protection individuels, voir section 8

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite  
Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Laver la zone au jet d'eau  
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)  
Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé et les endroits où s'est produite la fuite

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.  
Pour les précaution, voir la section 2.2

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
Contenu sous pression

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	VME	1 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			0.83 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	2 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1.66 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Produit devant être mis manipulé dans un système clos et sous des conditions de contrôle strictes

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Utiliser de préférence des installations étanches en permanence (ex. : canalisations soudées)

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.

Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications

Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement

##### Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid

Port de gants résistants aux produits chimiques

Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques

##### **Pour un usage de courte durée**

Matière: Caoutchouc de chloroprène

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 7/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

Temps de pénétration: > 30 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

**Pour un usage de longue durée**

Matière: Fluoroélastomère.

Temps de pénétration: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur

Le temps de percement des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation envisagée

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Norme EN943-1 - vêtements de protection totale contre produits chimiques liquides, solides ou gazeux

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité

#### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques EN 943-1. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance sur le lieu de travail

#### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoire est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente EN 14387. Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé selon les normes NIOSH (US) ou CEN (EU)

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire si cela est possible en toute sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
<ul style="list-style-type: none"> <li>État physique à 20°C / 101.3kPa</li> </ul>	Gaz
<ul style="list-style-type: none"> <li>Couleur</li> </ul>	Incolore
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de fusion / Point de congélation	-83°C
Point d'ébullition	19.5°C
Point d'éclair	Donnée non disponible
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	1 bar
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	0.97
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	~1
<b>Hydrosolubilité</b>	Totalement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

## **9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	20 g/mol
<b>Température critique [°C]</b>	188°C
<b>Densité de vapeur relative</b>	Considéré plus lourd que l'air en raison de la possibilité de liaisons entre molécules. Peut s'accumuler dans les espaces confinés, particulièrement en dessous ou au niveau du sol

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

### **10.4. Conditions à éviter**

Air, lumière, émet une fumée intense dans l'air humide

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec la plupart des métaux en présence d'humidité, en libérant de l'hydrogène  
 En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux.  
 Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs.  
 Peut réagir violemment avec les alcalis.  
 Attaque le verre et le béton  
 Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Mortel par inhalation Mortel par contact cutané L'absorption excessive de fluor peut entraîner une fluorose systémique aiguë avec hypocalcémie, interférence avec diverses fonctions métaboliques et atteinte d'organes (cœur, foie, reins)
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Sévère brûlure des voies respiratoires à concentration élevée
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Evaluation** Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	<p>Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère</p> <p>Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration</p> <p>Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <a href="http://www.eiga.org">http://www.eiga.org</a></p> <p>Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine</p>
<b>Emballages contaminés</b>	<p>Eliminer comme produit non utilisé</p> <p>Contacteur le fournisseur si des instructions sont nécessaire</p>
<b>Code OMoD</b>	<p>16 05 04</p> <p>Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses</p>

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1052	1052	1052

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Fluorure d'hydrogène anhydre	Hydrogen fluoride, anhydrous	Hydrogen fluoride, anhydrous

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Etiquetage



ADR/RID

IMDG

IATA

8 : Matières corrosives  
6.1 : Matières toxiques

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID

I – Matière très dangereuse

IMDG

I

IATA

I – Matière très dangereuse

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID

Donnée non disponible

IMDG

Donnée non disponible

ICAO-TI / IATA-DGR

Donnée non disponible

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 12/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

## RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée</p> <p>PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses</p> <p>RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques</p> <p>STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.</p> <p>UN : United Nations - Nations Unies</p> <p>vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.</p>

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H280	Contient un gaz sous pression. Peut exploser sous l'effet de la chaleur
H300	Mortel en cas d'ingestion

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 13/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Fluorure d'hydrogène</b>		<b>MTG070</b>

H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires

#### Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide